



APPEL À PROJETS EAU ET PARTICIPATION CITOYENNE

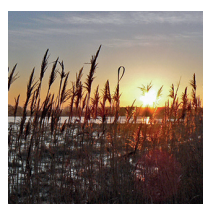
- Accélérer la mise en oeuvre du SDAGE grâce à l'implication citoyenne
- Soutenir les actions citoyennes favorables à l'atteinte et la préservation du bon état des eaux



Dans le contexte actuel de changement climatique, la demande sociale d'agir au plus vite est en augmentation constante. Les démarches participatives associant les citoyens peuvent être une réponse, notamment sur les enjeux de l'eau.

L'agence de l'eau soutient historiquement des projets visant à garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau et à atteindre ou préserver le bon état des milieux aquatiques: lutte contre les pollutions, restauration des cours d'eau, des zones humides et de la biodiversité, économies et partage de l'eau... Ces projets visent à mettre en œuvre les objectifs et priorités définis par le SDAGE, tout en contribuant à l'adaptation au changement climatique.

Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence de l'eau souhaite, par cet appel à projets, inciter les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau pour leur territoire.



À qui s'adresse cet appel à projets ?

Aux collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, compétentes en matière d'eau, d'environnement, d'urbanisme et/ou d'aménagement du territoire :

- communes, communautés de communes, agglomérations, métropoles, départements, régions, etc. et leurs groupements (établissements de coopération intercommunale);
- syndicats mixtes ou établissements publics compétents en GEMAPI (EPTB, EPAGE...);
- parcs naturels régionaux.

Quels projets sont soutenus ?

Les aides de l'agence portent sur des projets qui proposent d'animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau dans un contexte de changement climatique, d'expérimenter des actions concrètes, et qui, selon leur intégration dans la réflexion et/ou la stratégie d'action des élus locaux, peuvent être déployés sur le territoire. Les projets financés seront :

- **Prioritairement des actions et expérimentations par le grand public**, préfigurant un passage à l'action à une plus grande échelle, sur un ou plusieurs des enjeux de l'eau sur le territoire.
- **Mais aussi des débats d'idées autour des enjeux de l'eau** (avec experts, contributions individuelles ou collectives, acteurs du territoire, etc.).

Ils incluront dans tous les cas une phase d'écoute permettant de dresser un état des lieux des perceptions citoyennes des enjeux de l'eau du territoire.

Idéalement, les projets proposés combinent ces 3 approches : phase d'écoute, débats d'idées, actions et expérimentations.

Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides **jusqu'à 70 % du montant du projet**. Elle consacre une enveloppe financière de **700 000 €** pour cet appel à projets.

Comment candidater ?

- Téléchargez le formulaire de demande d'aide et le règlement sur : www.eaurmc.fr/eauparticipation
- Adressez ensuite votre dossier à la délégation régionale de l'agence de l'eau dont vous dépendez ou sur contact.eauparticipation@eaurmc.fr

> DÉLÉGATION DE BESANÇON

Le Cadran - 34, rue de la Corvée
25000 Besançon
Tél. : 04 26 22 31 00
Départements : 21, 25, 39, 52, 68, 70, 71, 88, 90

> DÉLÉGATION DE LYON

14, rue Jonas Salk
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 76 19 00
Départements : 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

> DÉLÉGATION DE MARSEILLE

Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
CS 90464 - 13207 Marseille cedex 1
Tél. : 04 26 22 30 00
Départements : 2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 83, 84

> DÉLÉGATION DE MONTPELLIER

Immeuble le Mondial
219, rue le Titien
CS59549 - 34961 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 26 22 32 00
Départements : 09, 11, 30, 34, 48, 66

> SIÈGE AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00

CALENDRIER

1^{er} septembre 2020 :
ouverture de l'appel à projets

Jusqu'au 31 janvier 2021 :
dépôt des projets

Mars 2021 :
sélection des projets

À partir d'avril 2021 :
décisions d'attribution des aides

Mai 2021 :
communication des projets lauréats

